



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, le premier avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-cinq mars deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU

M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL

Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme Christelle COUTHOUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUIGOU, Conseillère municipale, comme secrétaire.

DEL01.04.2022-020 : Situation en Ukraine – subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge

Monsieur le Maire présente le projet d'une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge pour soutenir l'action de cette organisation dans le cadre de l'action humanitaire rendue nécessaire par le conflit en Ukraine.

En effet la Croix-Rouge française a lancé un appel aux dons financiers en soutien de la Croix-Rouge ukrainienne et du Comité international de Croix-Rouge et toutes les sociétés Croix-Rouge qui interviennent dans les pays limitrophes afin de répondre aux besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention de 2 500 € à la Croix-Rouge française

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX